

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LONRAI

L'an deux mille vingt-trois, le treize février à vingt heures, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation du 06 février 2023, sous la présidence de Monsieur RADIGUE Fabrice, Adjoint au Maire.

Nombre de membres : 13 - Nombre de présents : 08 - Nombre d'absents : 3 - Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 10

Pour : 10      Contre : 0      Abstention : 0

**Présents :** RADIGUE Fabrice, ALI Adélaïde, CHASSARD Pierrick, MARY David, DELAPORTE Laurent, RENAULT Aurore, LOISEAU Jean-François, BAILLY Daniel.

**Pouvoir(s) :** FARDOIT Céline à RADIGUE Fabrice ; LAUNAY Sylvain à Adélaïde ALI.

**Absent(s) :** DEPREZ Lynda, ANTOINE Stéphanie, CLAIRET Arthur.

**Secrétaire de séance :** DELAPORTE Laurent

**DBLONRAI2023-005**

### SUBVENTION DETR AMENAGEMENT ET EXTENSION DU CIMETIERE

La commune de Lonrai souhaite l'aménagement et l'extension du cimetière, afin de garantir de places suffisantes pour l'espace « Aîte cinéraire » dont l'origine de sa création date de 2006-2007, et de créer un caveau provisoire.

Les travaux estimés à 14 317.17 € HT, soit 17 180.60 € TTC sont susceptibles d'être éligibles à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (catégorie 3.2.2.), dont le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Type de financement	Libellé subvention	Montant	Taux
ETAT	DETR	6 442.73 €	45 %
AUTOFINANCEMENT	Fonds propres/Emprunt	7 874.44 €	55 %
	<b>TOTAL HT</b>	<b>14 317.17 €</b>	<b>100 %</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la réalisation du projet d'aménagement d'un caveau provisoire et l'extension du Aîte cinéraire du cimetière, estimé à 14 317.17 € HT.
- **Approuve** le plan de financement exposé.
- **S'engage** à inscrire les crédits nécessaires en section investissement.
- **Autorise** le Maire à solliciter une subvention au titre de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2023 au taux maximum de 45%, soit 6 442.73 €.
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,  
Laurent DELAPORTE



L'Adjoint au Maire,  
Fabrice RADIGUE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente publication*